



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question orale n° 868

## Texte de la question

M. Alain Gest appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des maîtres de l'enseignement privé sous contrat notamment au regard de leurs droits à la retraite. Le ministère a mené des discussions avec un certain nombre d'interlocuteurs dont les représentants de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique dans le but de clarifier le statut spécifique des maîtres de l'enseignement privé et de réétudier le montant des cotisations sociales et celui de leur pension. A l'issue de ces rencontres le ministère s'est engagé à rédiger un projet de loi réaffirmant que ces personnels sont des agents publics de l'État, prévoyant l'alignement des cotisations sociales des maîtres du privé sur ceux de l'enseignement public ainsi que l'alignement du montant de la pension. Par ailleurs, ce texte doit leur apporter une meilleure sécurité d'emploi et confirmer leur participation aux institutions représentatives du personnel. Si les organisations syndicales se sont montrées satisfaites des réponses qui leur ont été apportées, elles souhaiteraient que le texte soit présenté et soumis au vote du Parlement dans les meilleurs délais afin que les nouvelles mesures puissent entrer en vigueur dès janvier 2005. En conséquence, il souhaiterait qu'il lui indique le calendrier qui a été retenu pour la présentation de ce texte devant la représentation nationale.

## Texte de la réponse

### REVENDEICATIONS DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

**M. le président.** La parole est à M. Alain Gest, pour exposer sa question, n° 868, relative aux revendications des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

**M. Alain Gest.** Monsieur le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, même si ma question ne touche pas au coeur de votre spécialité, je suis sûr que vous connaissez parfaitement le sujet que je vais évoquer : le statut des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Depuis très longtemps, ces enseignants, qui font partie du dispositif de l'éducation nationale puisqu'ils exercent dans des établissements sous contrat avec l'État, sont dans une situation d'inégalité vis-à-vis des autres enseignants pour ce qui est du niveau des cotisations sociales et surtout des retraites. En 2002, des discussions engagées entre leurs représentants et les ministères concernés ont fait naître un grand espoir dans ce corps. Deux groupes de travail, créés pour l'occasion, avaient fait des propositions auxquelles le ministre de l'époque, M. Ferry, puis le Premier ministre, avaient considéré qu'il fallait donner suite. La période estivale devait être mise à profit pour remédier à la situation. Mais les semaines ont passé et nous ne voyons poindre aucun début de réponse sous forme de texte législatif.

Certes, l'ordre du jour de l'Assemblée nationale est particulièrement chargé, mais nous avons pris un engagement que nous ne pouvons pas renier. Ces enseignants ont montré, à l'occasion du grand débat sur l'école, qu'ils étaient particulièrement disposés à participer. Ce ne sont pas des personnels agressifs, exubérants ou violents. Ils ne cassent rien des outils publics, eux. Ils ne font pas, ou très rarement, grève. Ils ne manifestent pas davantage. C'est pourquoi ils ne comprennent pas qu'une

solution à ce problème récurrent n'intervienne pas.

Deux des mots de notre devise, gravée au fronton de chacune de nos mairies, s'appliquent parfaitement à la situation des maîtres de l'enseignement privé. " Liberté ", d'abord, parce qu'ils ont fait le choix, ainsi que les familles, des établissements privés sous contrat. C'est un choix que nous défendons, avec vous-même, monsieur le ministre, depuis longtemps et pour lequel nous sommes très fortement engagés. " Égalité ", ensuite, à laquelle ils aspirent puisque, dispensant les mêmes cours et suivant les mêmes programmes que leurs collègues de l'enseignement public, ils participent activement à l'éducation des jeunes dans notre pays, pour environ 20 % des effectifs scolaires. C'est pourquoi le temps est venu d'entendre leurs légitimes observations.

Peut-on espérer, monsieur le ministre, une inscription à notre ordre du jour, dans des délais raisonnables, d'un texte prenant en compte les travaux des deux commissions créées à l'initiative du Gouvernement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation.

M. Christian Jacob, *ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation*. Monsieur le député, permettez-moi de réitérer les excuses de François Fillon, retenu avec le Premier ministre à la conférence sur la famille.

Les maîtres de l'enseignement privé contribuent pleinement, vous avez raison, à la mise en oeuvre du service public de l'éducation, dans le cadre du contrat d'association. Ils comparent leur situation matérielle à celle des enseignants titulaires de l'enseignement public, et ils estiment que leur dévouement devrait être davantage reconnu, notamment dans le calcul de leurs pensions de retraite. Il s'agit d'une question très importante dont il faut bien mesurer les tenants et les aboutissants. Ses implications juridiques et financières doivent être considérées avec beaucoup d'attention. Pour ce faire, un groupe de travail, vous l'avez évoqué, a été constitué par le prédécesseur de François Fillon au ministère de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique souvent complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraite des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager la concertation officielle que François Fillon compte lancer dans les toutes prochaines semaines.

Quoi qu'il en soit, monsieur le député, ne doutez pas de la détermination de François Fillon pour clore ce dossier dans les plus brefs délais.

M. le président. La parole est à M. Alain Gest.

M. Alain Gest. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre réponse. Je prends note de l'engagement du ministre de l'éducation d'engager la concertation, en regrettant qu'aucun délai ne soit fixé. J'aimerais que vous vous fassiez notre porte-parole auprès de M. Fillon, d'autant plus qualifié qu'il a été le ministre en charge du dossier des retraites. Nous sommes tous convaincus, notamment au sein du groupe UMP, de la nécessité que toute réforme doit être équitable et juste. Ce problème avait déjà été soulevé lors de la réforme des retraites, sans être réglé.

Depuis, des engagements ont été pris, je le répète. Ces personnels, d'habitude si calmes, n'attendent pas encore très longtemps sans réagir. Donnons-leur au moins une date précise. Je suis sûr de trouver auprès de vous un appui efficace auprès du ministre chargé du dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Gest](#)

**Circonscription :** Somme (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 868

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2004, page 4807

**Réponse publiée le** : 30 juin 2004, page 5655

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 juin 2004